

ETAT DES LIEUX

Plans et annexes joints.

La zone de bain de la Frette est composée de 4 surfaces délimitées :

- ZONE I : réservée au tout public,
Longueur : 100m ; largeur : 50m.
- ZONE II et III : réservées aux centres A.L.S.H.,
Longueur : 10m ; largeur : 40m.
- ZONE IV : petit bain,
Longueur : 12m ; largeur : 12m.

La plage de la Frette est une plage artificielle composée de sable blanc. Le dernier apport de sable a eu lieu en juin 2010 (1 000 tonnes). Ce sable possède une forte densité ce qui permet de ne pas troubler l'eau. A noter également, durant la saison balnéaire, la plage est nettoyée chaque jour par une machine à tamis.

Le sens de circulation de l'eau vient principalement de l'arrivée de l'eau par la GSM. Puis, 2 déversoirs facilitent cette circulation. Malgré tout, cette circulation peut être perturbée selon les forces du vent. Sur le site de la Frette les vents dominants arrivent principalement du sud-ouest.

Les points de prélèvements des contrôles sanitaires s'effectuent face au poste de secours à 5m du rivage.

La base nautique propose différentes activités nautiques tout au long de l'année à savoir :

- La baignade,
- La location de matériels nautiques (micro-glisseur, bateau-pédalier, canoë-kayak, barque),
- Les activités nautiques envers les scolaires et les accueils de loisirs,
- Les stages de voile ou canoë-kayak pour des particuliers,
- La pêche aux carnassiers du 01 octobre au dernier dimanche de janvier de l'année suivante,
- La pêche au coup du 01 octobre au 31 mars de l'année suivante,
- Les entraînements départementaux des plongeurs professionnels du SDIS (Service Départemental Incendie Secours).

La base nautique a connu il y a 7 ans une invasion d'herbe aquatique appelée : l'élodée du Canada. Cette prolifération a été enrayée par l'empoissonnement de carpes amours (2 tonnes). Actuellement le fond recommence à être tapissé de cette herbe. Un ré-empoissonnement sera programmé en 2011.

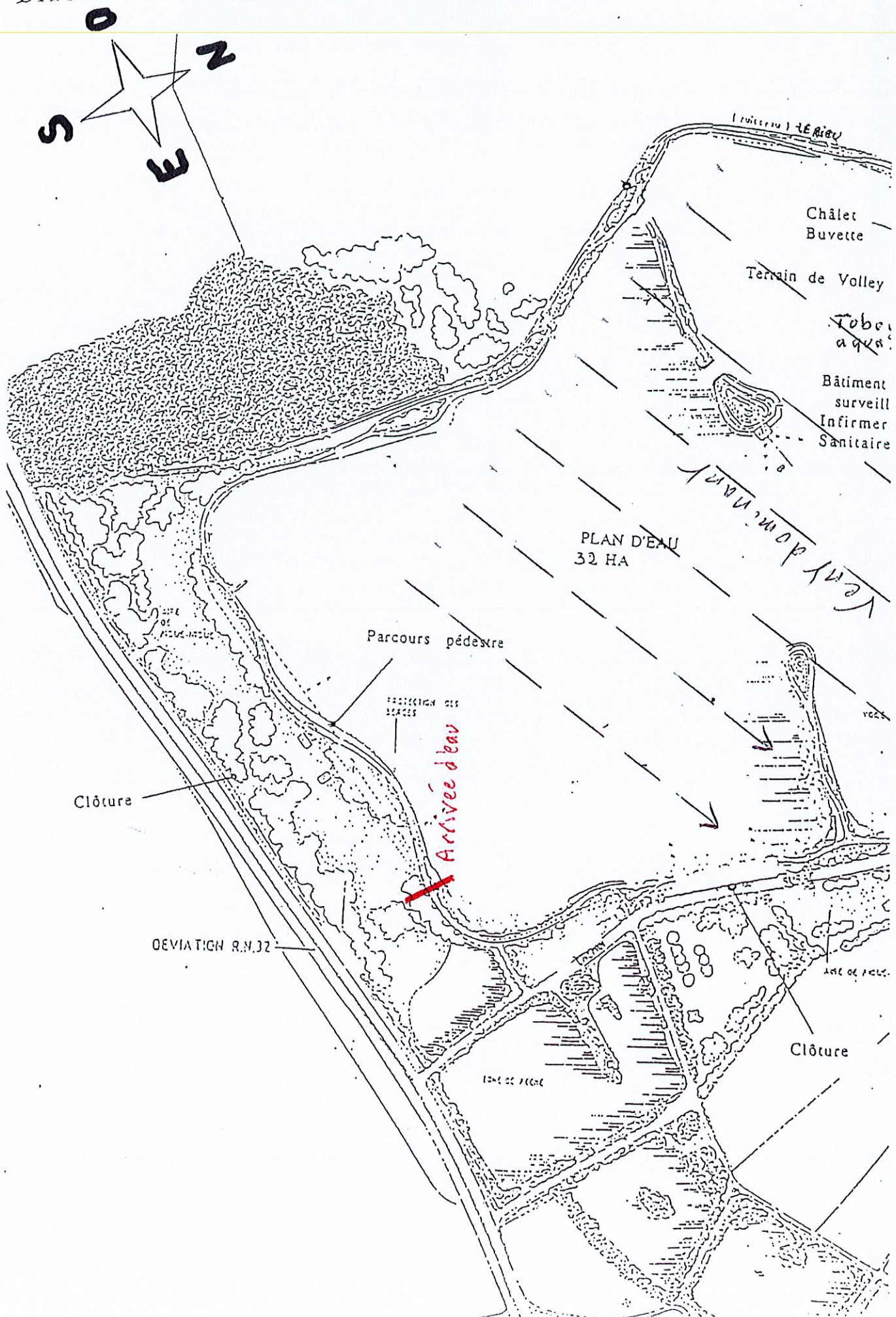
ALIMENTATION DE L'EAU DE LA FRETTE

La gestion de l'alimentation du bassin relève de la société GSM.
A la livraison du plan d'eau, une convention a été signée entre la ville de Tergnier et la GSM.
Celle-ci mentionne l'engagement de respecter un niveau d'eau régulier provenant des eaux de rabattement de la gravière.

Plan annexé.

GSM
Section Aisne Oise Somme
7, rue Modeste Goulet
51100 REIMS
Tél : 03 26 84 47 30

BASE NAUTIQUE DE LA FRETTE



ZONE
BAINADE

